

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 6 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 août 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** – votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie – LANOE Loïc - Dominique MOULIN - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CHARPIOT François à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à ARMANDIE Jean-Pierre
FIORONI Stéphane à LANOE Loïc
CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
HAUBER IMBERT Isabelle à COURT Sylvie
GARCIN Aurélien à FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : BUDGET GENERAL – COMMUNE DE GUILLESTRE –
DECISION MODIFICATIVE N°1**

N°20220906-01

Rapporteur : M. D. MOULIN

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon le tableau ci-dessous :

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Opération n° 73 - Voirie		
D 2315	Carrefour de la Longeagne : report de l'opération	- 45 000 €
D 2315	Sécurisation route des campings : report de l'opération	-25 000 €
Opération n° 191 OPAH		
D 2115	Acquisition maison Feuillassier : Crédit initial insuffisant (35 000 €) et actualisation ligne n°article	+ 75 000 €
D 2113	Constructions : Mauvaise imputation budgétaire	-50 000 €
Opération n°199 – Abord Tour d'Eygliers		
D 2031	Etudes patrimoniales et architecturales Tour d'Eygliers : montant initial insuffisant (20 000 €)	+ 10 000 €
Opération OPNI		
D 2168	Restauration œuvre d'art (statue Ste Catherine) : Opération imprévue	+ 3 000 €
Opération n°119 – Acquisitions foncières		
D 2111	Régularisation terrains Roubaud Camping :	+ 5 000 €
Opération n° 102 – Bâtiments communaux		
D 2188	Autres immobilisations corporelles – bâtiments communaux : nouvelles imputations de travaux et de fournitures – Gestion centralisée du chauffage	+ 27 000 €
TOTAL		0

Vu les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel général approuvé le 12 avril 2022 par les membres du conseil municipal ;

Vu l'avis du bureau municipal du 29 août 2022 ;

Considérant que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2022, nécessaires au regard des projets en cours.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 dans les termes énoncés ci-dessus

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Opération n° 73 - Voirie		
D 2315	Voirie installation, matériel, outillage technique	-70 000 €

Opération n° 191 OPAH		
D 2115	Acquisition maison Feuillassier	+ 75 000 €
D 2113	Constructions	- 50 000 €
Opération n°199 – Abord Tour d'Eygliers		
D 2031	Etudes patrimoniales et architecturales Tour d'Eygliers	+ 10 000 €
Opération OPNI		
D 2168	Restauration œuvre d'art (statue Ste Catherine)	+ 3000 €
Opération n°119 – Acquisitions foncières		
D 2111	Régularisation terrains Roubaud Camping	+ 5 000 €
Opération n° 102 – Bâtiments communaux		
D 2188	Autres immobilisations corporelles – bâtiments communaux	+ 27 000 €
TOTAL		0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 6 septembre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

